

AB INTER AGENCE

SARL AU CAPITAL DE 1.000 €
SIEGE SOCIAL : Quai des Issambres - Zone B
Groupement La Petite Paroisse des Issambres
83520 ROQUEBRUNE SUR ARGENS
RCS FREJUS B : 508 592 094 (2008 B 590)

--

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE EN DATE DU 6 NOVEMBRE 2025 A 10 H 00

L'AN DEUX MILLE VINGT-CINQ
ET LE SIX NOVEMBRE A DIX HEURES

Monsieur Hervé BROGGI, associé unique et gérant de la société, propriétaire des 100 parts sociales de 10 € chacune composant le capital social,

A PRIS LES DECISIONS SUIVANTES RELATIVES A :

- Constatation du changement de l'adresse du siège social de la Société à la suite d'une décision administrative,
- Modification corrélative des statuts,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

DECISIONS

PREMIERE DECISION

L'Associé unique prend acte de la modification concernant la numérotation et la dénomination de l'adresse du siège social, qui conformément à l'attestation d'adressage délivrée par la Mairie de ROQUEBRUNE-SUR-ARGENS, apparaît désormais au 2750 Corniche des Issambres, 83380 LES ISSAMBRES, avec comme date de prise d'effet le 20 octobre 2025.

DEUXIEME DECISION

En conséquence de la décision précédente, l'associé unique décide de modifier l'article 4 des statuts de la manière suivante :

" **ARTICLE 4. SIEGE SOCIAL**

Le siège social est fixé :

2750 Corniche des Issambres, 83380 LES ISSAMBRES "

Le reste de l'article demeure inchangé.

TROISIEME DECISION

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal aux fins de réaliser ce transfert et d'accomplir toutes les formalités légales.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par le Gérant.

**Le Gérant et Associé unique
Monsieur Hervé BROGGI**

Signé par HERVE BROGGI
Le 6 nov. 2025

Signed with **Universign** doc_oQqE
tx_MPDbbk9xa65w